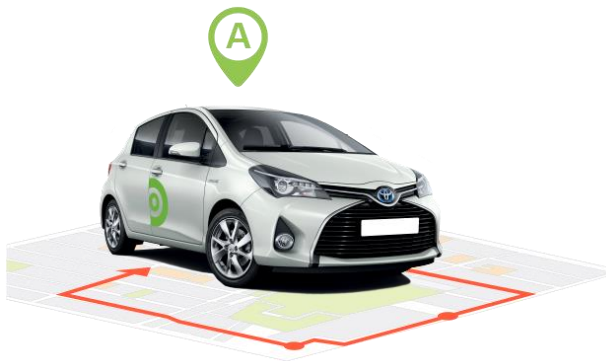


Défi 5 – Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

1 DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de La Celle Saint-Cloud et Communauto se sont associés pour proposer de l'autopartage en boucle au printemps 2017, d'abord dans le cadre d'une expérimentation avec seulement 2 véhicules. Depuis mai 2019, Communauto a déployé durablement 5 véhicules dans 3 stations, et les services de la Ville sont devenus utilisateurs !



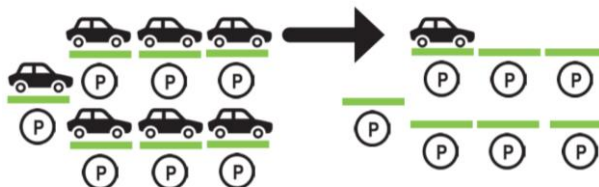
Accessibles 24/24 et 7j/7, les véhicules de Communauto peuvent être réservés pour 1h ou plusieurs jours à partir de 1,50€/h et 0,26€/km (carburant et assurance inclus), remplaçant ainsi les usages du véhicule individuel.

Une simple carte d'accès permet d'ouvrir le véhicule et de partir ; l'usager est autonome dans la prise en main et la restitution du véhicule. La place de stationnement réservée permet de garer le véhicule en toute sérénité à la fin de la réservation.

Les avantages de l'autopartage sont :

- Facilité d'accès et proximité des véhicules en libre-service
- Plus économique qu'une voiture particulière : l'usager paye uniquement ce dont il a vraiment besoin, à l'heure et au kilomètre
- Moins de voitures en circulation et en stationnement, ce qui génère moins de pollution

L'ADEME a ainsi démontré que chaque véhicule de Communauto remplace 7 véhicules particuliers, et libère 6 places de stationnement (*).



« Si le service d'autopartage s'implante définitivement à La Celle-Saint-Cloud, nous ne rachèterons pas de véhicule »

Lancée pour six mois en mai, l'expérimentation de l'autopartage Communauto a déjà séduit Anne et son mari Mougilane.



La Celle-Saint-Cloud, Anne, 51 ans, mère de trois enfants, utilise Communauto depuis fin mai. Ce service d'autopartage est testé localement, jusqu'à fin octobre... (L'Essaim Gardon)

Crédits : LeParisien.fr

*Source <https://www.ademe.fr/enquete-nationale-lautopartage-edition-2016>

2 LES ACTEURS DU PROJET

La Ville de La Celle St-Cloud a :

- Identifié avec Communauto les emplacements en voirie pour positionner les stations ;
- Etabli une convention d'occupation du domaine public, et équipé les stations ;
- Communiqué sur le service lors de l'inauguration et de façon régulière.

Communauto a :

- Fourni les véhicules ;



Paris est l'une des 14 villes dans le monde dans laquelle le groupe canadien Communauto opère un service d'autopartage. L'entreprise est aujourd'hui l'une des plus importantes à proposer un tel service en l'Île-de-France. Active depuis 1999, elle propose un parc de plus de 200 véhicules répartis dans des stations partout dans Paris et dans six autres communes d'Île-de-France.

Site Web : <https://www.communauto.paris>

- Participé à une inauguration avec la Ville et financé une campagne de communication ;
- Opéré le service jusqu'à aujourd'hui sans aucune subvention.

3

VIE ET SUITES DU PROJET



Une première station test de deux véhicules a été mise en service au printemps 2017, et aucune redevance n'a été demandée à Communauto pour son occupation du domaine public afin que le risque financier engagé soit le moins important possible.

Pendant cette période, plusieurs campagnes de communication ont été menées et ce, toujours en collaboration avec la Ville de La Celle Saint Cloud. Des réunions régulières entre les élus et Communauto ont été organisées afin de suivre de plus près l'évolution des usages ainsi que des nouveaux inscrits et afin de décider de la suite du projet.

Les usages étant satisfaisants, il a été décidé, non seulement de desservir deux autres secteurs de la commune dont les habitants avaient manifesté un intérêt, mais également de mettre à disposition un véhicule en face de l'Hôtel de Ville pour que les services de la Ville eux-même puissent bénéficier du service. Cette mise à disposition, non exclusive permet à la collectivité de diminuer sa propre flotte, de payer uniquement l'usage du véhicule et d'assurer à Communauto des usages dans un secteur moins dense.

4

CONTACT

Federica Campina, Chef d'agence de Communauto

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr